



FONDATION ŒUVRE DE
LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922

INSTITUT DE FORMATION
EN SOINS INFIRMIERS

LIVRET D'ACCUEIL DE L'ETUDIANT(E) EN SITUATION DE HANDICAP

FONDATION ŒUVRE DE LA CROIX SAINT-SIMON
Institut de formation en soins infirmiers

Adresse postale : 27 rue Edouard Pailleron - 75019 Paris 19

Mail : ifsi-paris@lafocss.org

Tel : 01 57 96 13 20

Ce livret d'accueil est un outil pratique d'accompagnement à destination des apprenants en situation de handicap accueillis à l'institut.

Sommaire

1. Le Handicap et les formations paramédicales	2
2. Les acteurs du dispositif d'accueil et d'accompagnement.....	2
3. Les aménagements des épreuves d'examens et contrôles	3
4. L'accessibilité des locaux et équipements	3
5. Vos interlocuteurs Handicap.....	4

1. Le Handicap et les formations paramédicales

La loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, de la participation et de la citoyenneté des personnes handicapées affirme le principe de l'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun.

Ce principe se traduit en matière de formation par une obligation légale pour les organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins de ce public (Décret 2006-26 du 11/01/2006).

L'apprenant en situation de handicap peut choisir de ne pas dire sa situation du handicap. Cependant en parler au référent handicap, en amont, à l'entrée, pendant sa formation, permet une reconnaissance de sa situation ouvrant des droits à mobiliser, si besoin, des moyens compensatoires qui peuvent s'avérer déterminants pour la réussite de la formation (cf. page 4).

Toutefois, tous les handicaps ne permettent pas l'obtention d'un diplôme d'état (personne en fauteuil roulant, personnes porteuses d'handicap mental). Il est indispensable de vérifier l'adéquation entre le métier et le handicap (compétences attendues).

Un institut en France, près de Montpellier, le CRIP (centre de rééducation et d'insertion professionnelle) permet aux personnes porteuses d'handicaps de suivre des formations d'infirmiers et d'aides-soignants dans des conditions optimales. 04.67.33.18.17 <http://www.crip-34.fr/>.

2. Les acteurs du dispositif d'accueil et d'accompagnement

2.1. Le rôle de l'apprenant en situation de handicap

L'apprenant en situation de handicap est au cœur du dispositif. C'est lui qui déclenche le processus d'accompagnement le concernant, en faisant état de ses besoins et des difficultés qu'il rencontre à l'institut en raison de son handicap, auprès :

- de la **Maison Départementale des Personnes Handicapées** MDPH
- ou du **Service handicap santé étudiant de l'Université partenaire** SSE Paris Cité

Il joue donc un rôle déterminant dans l'élaboration, la mise en œuvre et la réussite de son projet d'études ainsi que dans l'expression de ses besoins en matière de compensation au handicap.

2.2. Les acteurs au sein de l'IFSI

La Directrice a pour mission de garantir l'accessibilité dans toutes ses dimensions au sein de l'institut (accessibilité du cadre bâti, accès à l'information, au savoir, à la vie étudiante, etc.),

et de veiller à ce que soit rendue publique le présent document d'accueil et d'accompagnement de l'apprenant en situation de handicap.

Le référent Handicap de l'institut a pour mission :

- d'évaluer avec l'étudiant concerné et les formateurs, les besoins d'aménagement et d'adaptation,
- de réfléchir avec l'équipe pédagogique sur les aménagements nécessaires et possibles (matériel, modalités de formation/évaluation...) pour mettre en place un Plan d'Accompagnement de l'étudiant handicapé.
- de veiller à la mise en place du Plan d'Accompagnement de l'étudiant handicapé élaboré par le SSE.

Les formateurs mettent en œuvre et réajustent, si nécessaire, le Plan d'Accompagnement de l'étudiant handicapé.

3. Les aménagements des épreuves d'examens et contrôles

Vous êtes étudiant infirmier :

Pour bénéficier d'un aménagement, il faut vous adresser au SSE de l'université. (cf. page 5)

Les aménagements possibles sont notamment les suivants :

- Augmentation du temps prévu pour une ou plusieurs épreuves, sans dépasser le tiers du temps normalement consacré pour chacune d'elles.
- Aménagement des conditions de déroulement des épreuves (conditions matérielles, aides techniques ou humaines, salle à part)
- Conservation pendant 5 ans des notes aux épreuves ou des unités obtenues à un examen.
- Étalement du passage des épreuves sur plusieurs sessions
- Adaptations ou dispenses d'épreuves
- Secrétariat aux examens

4. L'accessibilité des locaux et équipements

Les locaux de l'IFSI permettent aux personnes en situation de handicap d'accéder aux salles et circuler dans le bâtiment comme toute autre personne.

Les locaux sont adaptés (ascenseur, portes larges, toilettes équipées, ...).

Un registre d'accessibilité est mis à votre disposition à l'accueil de l'IFSI et sur le site.

L'accessibilité des informations en ligne, par un environnement numérique de travail (portail de ressources documentaires, plateformes collaboratives) et des équipements informatiques (tablettes, PC portables, réseau wifi), facilite la consultation des cours sur tout type de support à destination du plus grand nombre de personnes.

5. Vos interlocuteurs Handicap

- **Le référent handicap de l'IFSI**
Mme Frédérique QUINIO – f.quinio@lafocss.org
- **La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** est un lieu d'accueil unique. Elle centralise les démarches liées au handicap, y compris dans le domaine de la formation.
- **Service Santé Etudiant de l'Université partenaire Paris Cité (SSE).**
L'accès au SSE est de permettre une prise en charge adéquate, et accompagnement spécifique.
L'étudiant est invité, dans une 1^{ère} démarche, à se présenter au relais handicap de l'Université Paris Cité, site Odéon. Le rdv se prend par mail à relais-odeon@u-paris.fr en précisant la formation et le numéro étudiant.
Pour toute information complémentaire, voici la page de leur site : <https://u-paris.fr/etudes-et-handicap/> ou contact mail : sse@univ-paris1.fr
- **Le Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SSE)** Conseils, consultations de médecine, entretiens avec les psychologues, certificats médicaux, aménagements d'études et d'examens... : le Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé accompagne les étudiants dans leur vie de jeune adulte et les aide à préserver leur capital santé.

Procédure d'accompagnement

